

2026 DDCT 134 Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-buvette au Théâtre de la Concorde – Espace Pierre Cardin (8^e) et fixation d'une redevance

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Théâtre de la Concorde – Espace Cardin, situé avenue Gabriel dans le 8^e arrondissement, a ouvert ses portes au public le 5 octobre 2024. Dédié à la démocratie et à l'art, il propose une programmation riche et variée, en continu du mardi au samedi.

Afin d'offrir au public un environnement accueillant et convivial, le Théâtre de la Concorde souhaite proposer un espace bar-buvette qui accompagne la programmation, participant ainsi à la vie du lieu, à son attractivité, à l'ambiance générale ainsi qu'à la fidélisation du public.

Après deux procédures infructueuses en 2024 et en 2025, un nouvel appel à candidatures a fait l'objet d'une publication sur le site internet « paris.fr », au Bulletin officiel des annonces des marchés publics et au Journal officiel de l'Union Européenne, les candidats devant remettre leur offre au plus tard mardi 26 mai 2026 à 19h00 au plus tard.

Deux offres ont été déposées dans les délais impartis et l'analyse des offres a fait l'objet de l'envoi de questions complémentaires afin de préciser certains points des dossiers de candidature.

Les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

1) La qualité du projet d'exploitation dans le respect de la destination prévue, au regard de :

- la qualité de l'offre de boissons et de petite restauration et snacking, par sa diversité et sa fraîcheur ;
- la capacité à proposer des produits de qualité à des prix abordables et
- l'utilisation de produits sans plastique (ou réutilisable).

2) La qualité de la proposition financière, en tenant compte des éléments suivants :

- le mécanisme de redevance proposé, apprécié au regard du montant de la redevance minimale garantie (RMG) et du taux (ou des taux) de redevance variable proposés et, le cas échéant, les seuils de chiffre d'affaires ;
- la viabilité économique de l'offre appréciée au regard de la crédibilité des hypothèses retenues et la solidité du Plan d'Affaires Prévisionnel.

Après analyse des deux offres, il est proposé d'attribuer l'exploitation à la société LE TRAITÉUR ARGENTIN.

S'agissant du premier critère portant sur « la qualité du projet d'exploitation, dans le respect de la destination prévue », le candidat décline une offre adaptée et très satisfaisante, tant du point de vue de la diversité que de la fraîcheur.

Ainsi, sa candidature repose sur une proposition de restauration simple axée sur la cuisine argentine, méditerranéenne et plus généralement du monde avec des options végétariennes, pour des prix abordables en lien avec la destination du lieu, qui se veut ouvert à toutes et tous.

Le projet s'articule autour de produits frais et de saison et privilégie dans la mesure du possible les circuits courts.

Le projet met en avant l'utilisation d'une gamme existante de plats en bocal réutilisables afin de réduire les déchets et particulièrement adaptée au Théâtre de la Concorde, qui ne dispose pas de cuisine de production. Cette solution permet de limiter fortement les emballages à usage unique tout en maintenant une offre qualitative et adaptée à la vente à emporter.

Enfin, le candidat dispose d'une structure opérationnelle et d'une logistique éprouvée.

Conformément aux termes de l'appel à manifestation d'intérêt, le candidat retenu propose et s'engage à verser à la Ville de Paris une redevance variable correspondant à 8,5 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé, à laquelle s'ajoute une redevance minimale garantie de 12 000 euros par an.

S'agissant de la viabilité économique et financière de l'offre, le candidat propose des investissements limités disposant déjà des équipements et des matériels nécessaires à l'exploitation. Les projections en termes de chiffre d'affaires sont prudentes et réalistes. Elles s'inscrivent dans une montée en charge raisonnable qui prend en compte les variations naturelles de fréquentation liées au spectacle vivant.

Au vu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation du bar-buvette du Théâtre de la Concorde, dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération, avec la société LE TRAITEUR ARGENTIN pour une durée de 24 mois.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris